



## Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

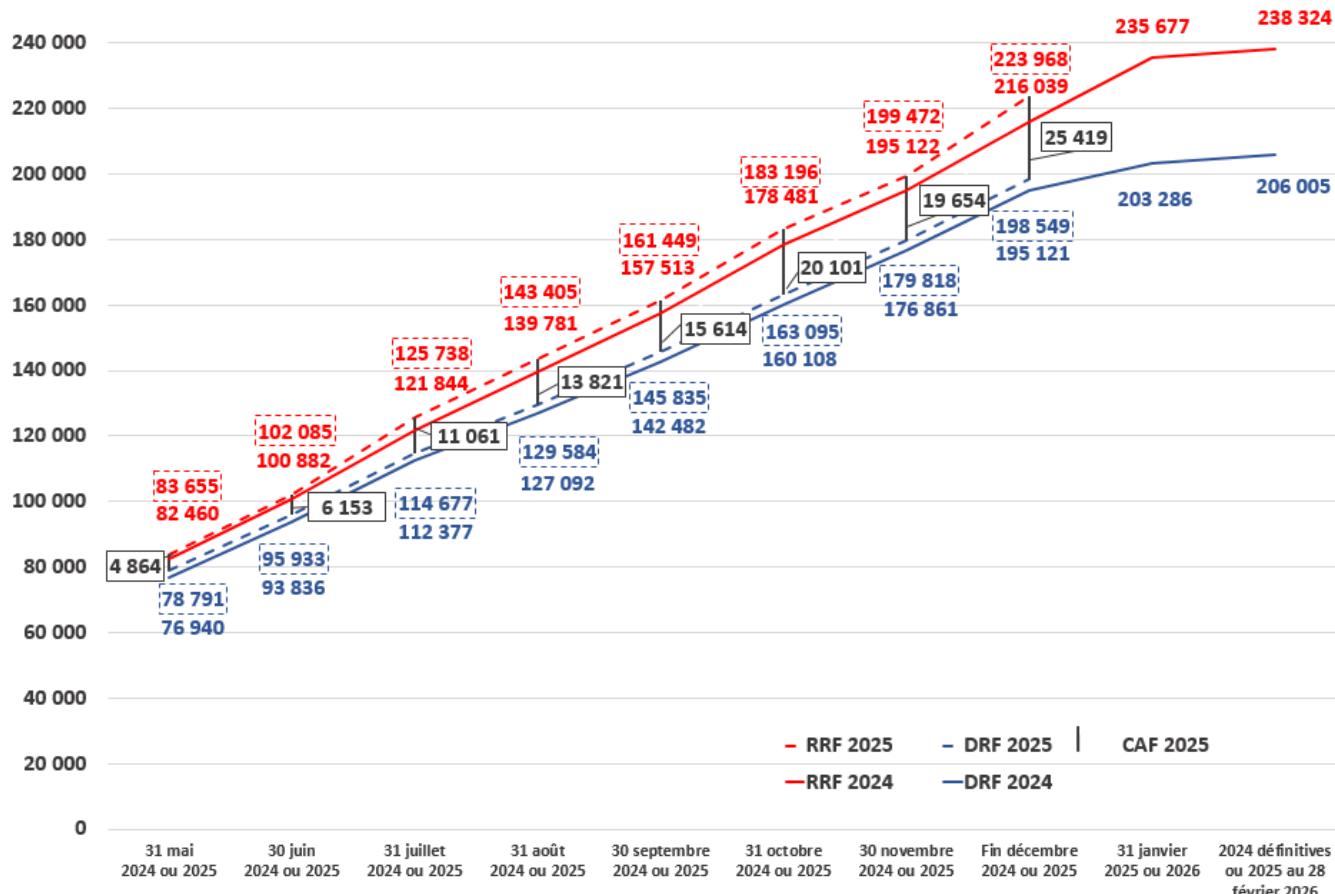
### Situation 2025 à fin décembre 2025

Huitième situation au titre de l'année 2025, cette SMCL est, comme toute situation antérieure à la clôture de l'exercice, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière. La situation des départements est impactée par un titrage annuel (0,8 Md€) réalisé par une collectivité plus tôt en 2025 (en mai) qu'en 2024 (fin décembre et comptabilisation début janvier 2025). Ce décalage temporel se répercute sur l'évolution de l'épargne brute et l'épargne nette de cette strate et aussi de l'ensemble des collectivités locales.

#### Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont en hausse à fin décembre 2025 sur un an (+3,7 %, soit +7,9 Md€), liées notamment à la hausse des recettes fiscales (+4,3 %, soit +6,4 Md€). En ne retenant pas en 2024 et 2025 la collectivité au titrage atypique citée *supra*, la croissance des RRF serait plus limitée (+3,3 %, soit +7,1 Md€) et l'évolution des recettes fiscales minorée (+3,8 %, soit +5,6 Md€).

Evolution des RRF et DRF 2024 et 2025 (en M€) - Toutes collectivités



## Dépenses

**Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités augmentent (+1,8 % soit +3,4 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+2,2 % soit 1,7 Md€), des achats et charges externes (+3,2 % soit +1,2 Md€) ainsi que des frais de séjour (+4,1 % soit +0,6 Md€). À fin décembre 2025, les allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par les départements sont en croissance de +2,5 % (+0,5 Md€), dont +8,3 % pour la prestation de compensation du handicap (+0,3 Md€), +3 % pour le RSA (+0,3 Md€) et -0,8 % pour l'aide personnalisée pour l'autonomie (-57 M€). Les participations versées par les départements et régions diminuent (-11,7 % soit -0,6 Md€).**

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	76 177	79 833	81 475		4,8%	2,1%
GFP	25 656	27 391	28 340		6,8%	3,5%
Départements	61 056	63 692	64 350		4,3%	1,0%
Régions	23 251	24 205	24 385		4,1%	0,7%
<b>Total</b>	<b>186 140</b>	<b>195 121</b>	<b>198 549</b>		<b>4,8%</b>	<b>1,8%</b>

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour le bloc communal (+6,4 % soit +3,2 Md€) mais diminuent pour les départements (-4,6 % soit -0,7 Md€) et les régions (-7,1 % soit -1,2 Md€).

Dépenses réelles d'investissement (DRI) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	32 128	34 823	36 766		8,4%	5,6%
GFP	13 387	14 984	16 206		11,9%	8,2%
Départements	15 276	14 834	14 147		-2,9%	-4,6%
Régions	15 505	16 822	15 625		8,5%	-7,1%
<b>Total</b>	<b>76 295</b>	<b>81 463</b>	<b>82 744</b>		<b>6,8%</b>	<b>1,6%</b>

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +1,6 % à fin décembre 2025 par rapport à fin décembre 2024.

Dépenses totales en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	102 366	108 684	112 190		6,2%	3,2%
GFP	36 750	39 990	42 069		8,8%	5,2%
Départements	73 151	75 492	75 307		3,2%	-0,2%
Régions	36 552	38 624	37 331		5,7%	-3,3%
<b>Total</b>	<b>248 819</b>	<b>262 790</b>	<b>266 896</b>		<b>5,6%</b>	<b>1,6%</b>

## Solde

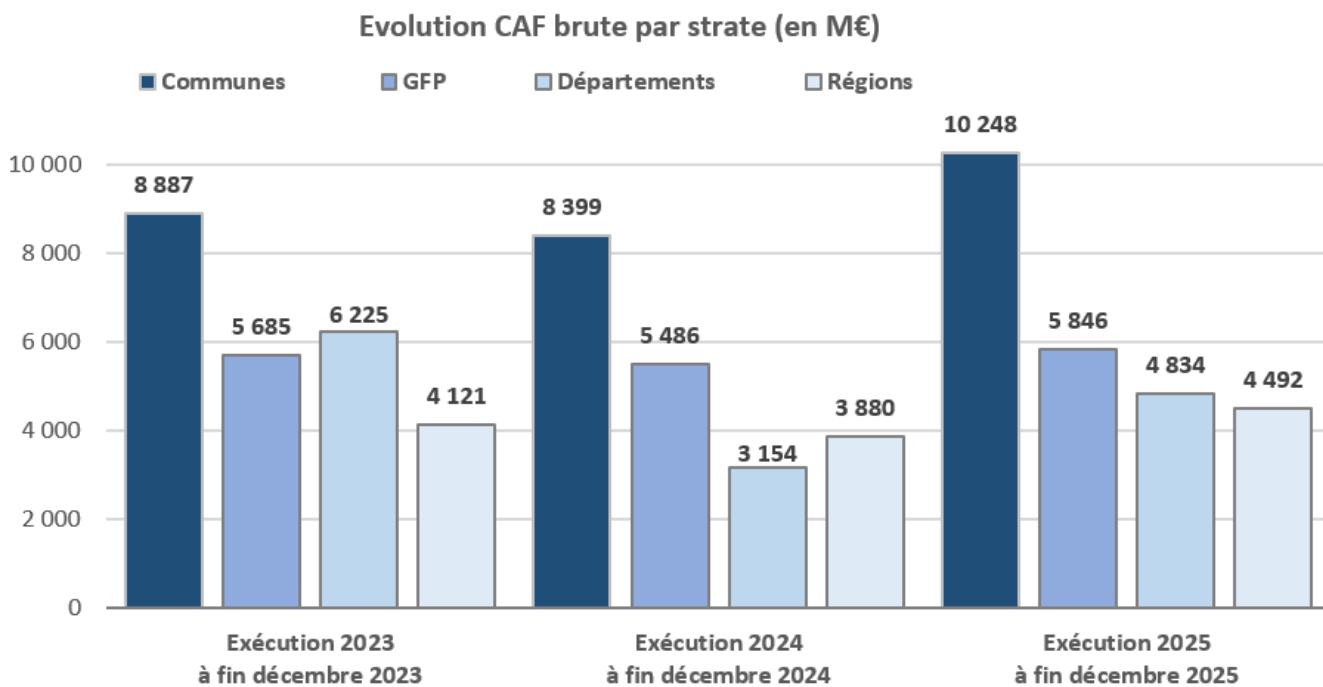
**L'épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir ou rembourser les emprunts d'une collectivité, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 25,4 Md€ à fin décembre 2025, en augmentation par rapport à celle constatée à fin décembre 2024 (20,9 Md€ soit +21,5 %) et à fin décembre 2023 (24,9 Md€).

L'épargne brute augmente, par rapport à fin décembre 2024, pour chacune des strates de collectivités (avec pour certains départements, une régularisation des pratiques de titrage des DMTO).

Pour les départements, cette hausse de l'épargne brute doit toutefois être relativisée en raison du titrage annuel (0,8 Md€) de fractions de TVA réalisé par une collectivité plus tôt en 2025 (en mai) qu'en 2024 (fin décembre et comptabilisation début janvier 2025). L'amélioration de l'épargne brute serait donc plus limitée (+22,7 % et +17 % toutes strates confondues) en ne retenant pas cette collectivité en 2024 et en 2025 à date.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	8 887	8 399	10 248	↗	-5,5%	22,0%
GFP	5 685	5 486	5 846	↗	-3,5%	6,6%
Départements	6 225	3 154	4 834	↘	-49,3%	53,2%
Régions	4 121	3 880	4 492	↗	-5,9%	15,8%
Total	24 918	20 919	25 419	↗	-16,1%	21,5%



L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

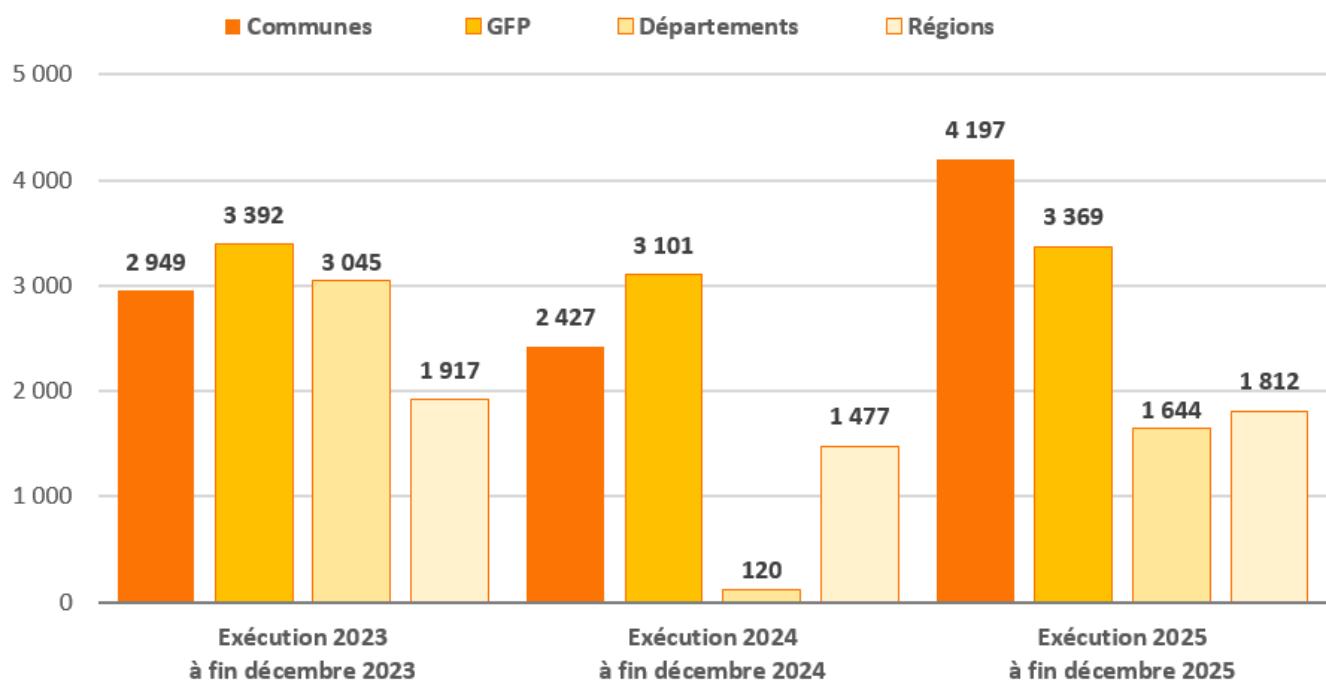
**L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est positive (11 Md€) à fin décembre 2025.** Elle est supérieure à celle constatée à fin décembre 2024 (7,1 Md€) et très proche du niveau de 2023.

Sur un an, elle suit la même tendance que l'épargne brute : elle augmente pour toutes les strates.

Pour les départements, la hausse de l'épargne nette est impactée, tout comme pour l'épargne brute, par le titrage annuel (0,8 Md€) réalisé plus tôt par une collectivité en 2025. L'amélioration de l'épargne nette serait donc plus limitée (+95 % et +39,8 % toutes strates confondues) en ne retenant pas cette collectivité en 2024 et en 2025 à date.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	2 949	2 427	4 197	↗	-17,7%	72,9%
GFP	3 392	3 101	3 369	↘	-8,6%	8,6%
Départements	3 045	120	1 644	↘	-96,1%	1269,8%
Régions	1 917	1 477	1 812	↗	-23,0%	22,7%
Total	11 303	7 125	11 021	↘	-37,0%	54,7%

Evolution CAF nette par strate (en M€)

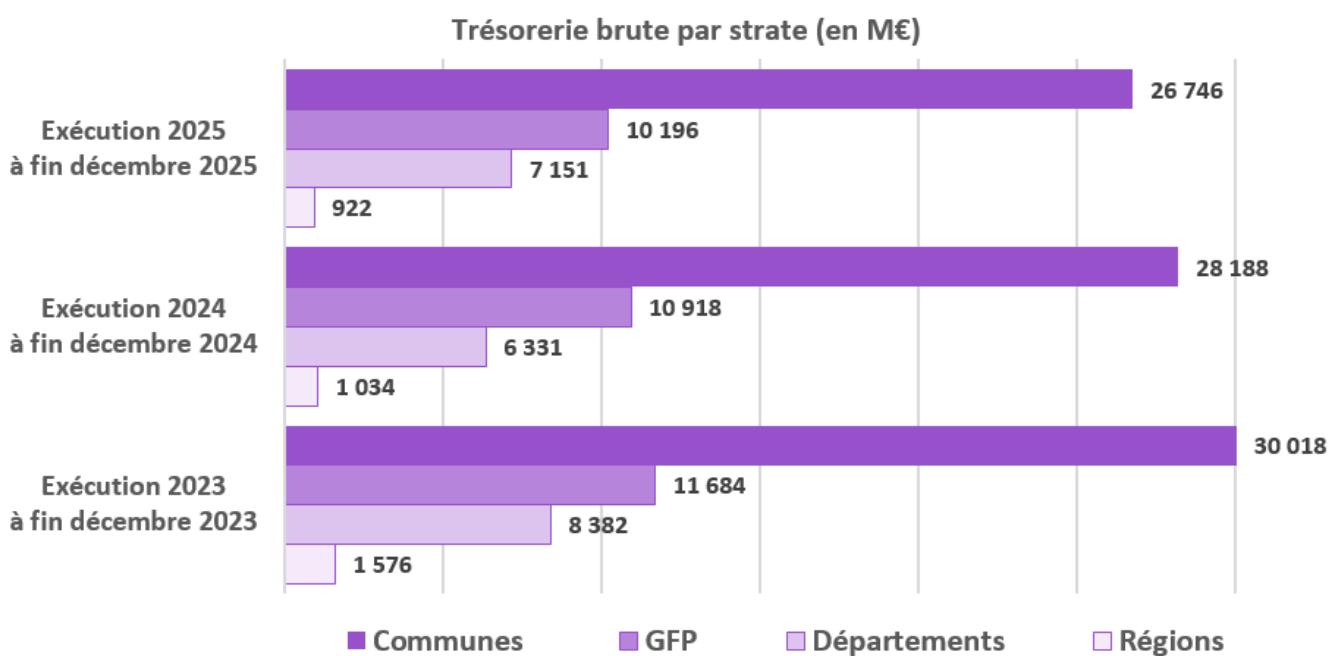


## Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 45 Md€ à fin décembre 2025. Elle diminue à date par rapport à 2024 (46,5 Md€) et 2023 (51,7 Md€).

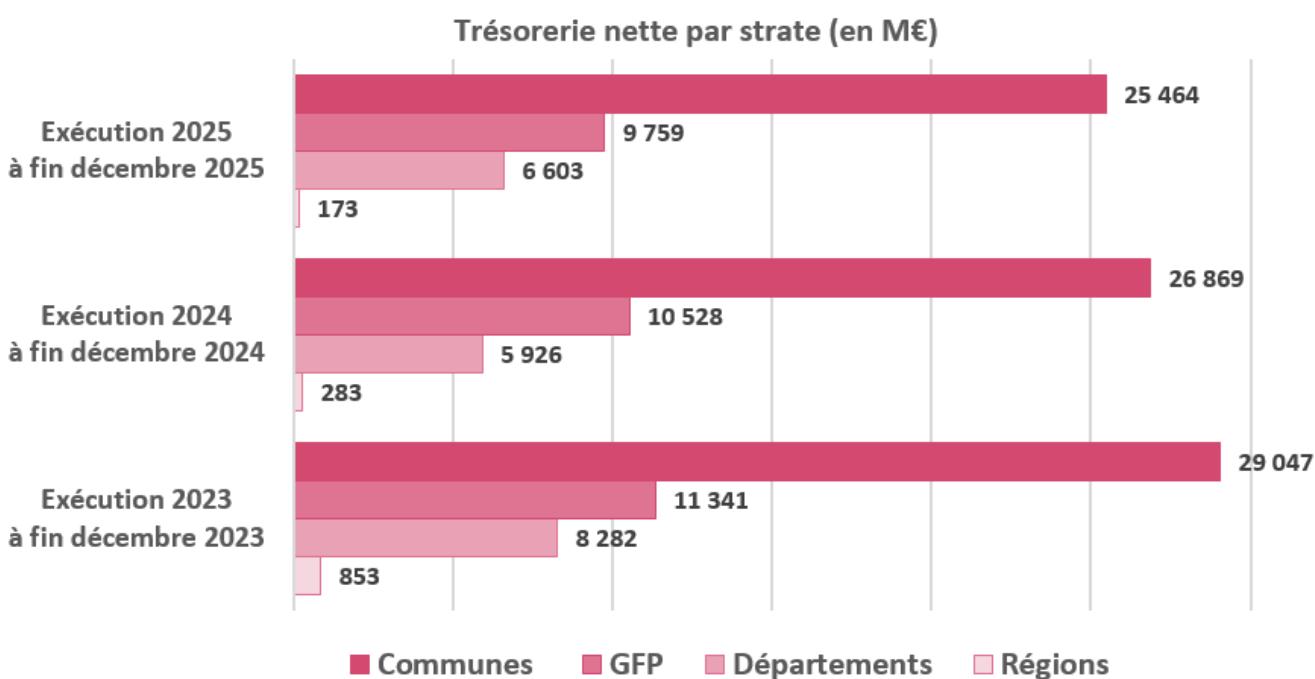
Trésorerie brute en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	30 018	28 188	26 746	↓↓	-6,1%	-5,1%
GFP	11 684	10 918	10 196	↓↓	-6,6%	-6,6%
Départements	8 382	6 331	7 151	↓↓	-24,5%	13,0%
Régions	1 576	1 034	922	↓↓	-34,4%	-10,8%
<b>Total</b>	<b>51 659</b>	<b>46 471</b>	<b>45 015</b>	↓↓	<b>-10,0%</b>	<b>-3,1%</b>



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 42 Md€ à fin décembre 2025, soit un niveau inférieur à celui de fin décembre 2024 (43,6 Md€) et fin décembre 2023 (49,5 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2023 à fin décembre 2023	Exécution 2024 à fin décembre 2024	Exécution 2025 à fin décembre 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Évolution 2025/2024
Communes	29 047	26 869	25 464	↓	-7,5%	-5,2%
GFP	11 341	10 528	9 759	↓	-7,2%	-7,3%
Départements	8 282	5 926	6 603	↓	-28,4%	11,4%
Régions	853	283	173	↓	-66,8%	-38,8%
<b>Total</b>	<b>49 523</b>	<b>43 605</b>	<b>42 000</b>	<b>↓</b>	<b>-11,9%</b>	<b>-3,7%</b>



### Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.

**En raison du retard de titrage et de mandatement d'un conseil départemental consécutif à une cyberattaque intervenue en mai 2025, le budget concerné est exclu de la strate départementale et de la synthèse nationale, pour l'exécution infra-annuelle 2023-2024-2025 et pour l'exécution définitive 2024, afin de ne pas fausser la comparaison entre exercices.**